

Procès-Verbal

Séance du 30 Janvier 2024

L' an 2024, le 30 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 23/01/2024, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire.

Etaient Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine, RANDANNE Caroline,
MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Etai(en)t Absent (s) : Absent(s) ayant donné procuration : M. MILLIROUX Julien à M. PIQUET Loïc

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Quorum : 7 présents sur 8 afférents au Conseil municipal

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier PV
- Travaux 2024 : Subvention DETR
- Création d'un Poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe
- Retour sur les Réunions Inter-Communales
- Questions Diverses

DÉLIBÉRATIONS :

n°2024 003 - Création d'un Poste Permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 13 mai 2014,

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe, en raison de l'avancement de grade de l'agent d'animation,

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un (1) emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe, permanent à temps non complet à raison de 15h hebdomadaire (15/35^{ième}).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er février 2024,

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : ... Adjoints territoriaux d'animation
- Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe
- Ancien effectif : zéro (0)
- Nouvel effectif : un (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- alloue les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- inscrit au budget les dits crédits

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 01/02/2024

Après mise en ligne, le : 02/02/2024

n°2024_004 - Convention de Déneigement avec le Conseil Départemental

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que hors agglomération les interventions relatives à la viabilité hivernale sur le réseau routier départemental sont de la compétence du Conseil Départemental.

Cependant lors du déneigement du réseau communal par les services municipaux, ces derniers peuvent être amenés à emprunter des sections de routes départementales.

Les interventions des services municipaux sur les portions de routes départementales, en laissant la lame baissée (et en complète sécurité juridique) doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021_001 en date du 26 janvier 2021 et la convention en date du 22 février 2021.

Madame le Maire signale que la convention est arrivée à expiration et doit être renouvelée.

Madame le Maire propose la reconduction de la convention de coopération public-public à compter de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de rajouter cette délibération à l'ordre du jour,
- accepte de passer une convention de coopération public-public entre le département et la commune de Vernines concernant le service de viabilité hivernale sur le domaine public routier respectif, afin d'acter l'intervention du service communal sur le réseau routier départemental,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 01/02/2024

Après mise en ligne, le : 02/02/2024

n°2024_005 - Travaux 2024 : Demande de Subvention DETR 2024

Madame le Maire rappelle le programme de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2024.

Madame le Maire présente les devis estimatifs des travaux de rénovation des bâtiments communaux :

- Réfection et Isolation de l'Ancienne Mairie École pour un montant de 75 729,07 € HT, soit 90 874.88 € TTC
- Réfection de la Salle Maxime COUDERT pour un montant de 101 729,35 € HT, soit 122 075,22 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 - Bâtiments Communaux.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux sur Bâtiment	177 458,42 €HT
Aléas et Imprévus (10%)	18 000.00 €HT
Maitrise d'oeuvre (15%)	26 500.00 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	221 958,42 €HT

RECETTES INV.

DETR 2024 sollicitée	66 587,53 €
FIC 2024 sollicité	30 291,63 €
Region 2024 sollicitée	35 391,68 €
Autofinancement de la Commune	89 687,58€
TOTAL RECETTES INV.	221 958,42 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de réfection des bâtiments communaux projeté en 2024 tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 01/02/2024

Après mise en ligne, le : 02/02/2024

QUESTIONS DIVERSES :

→ Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 08/01/2024

à l'unanimité

→ Démission

Madame le Maire informe de conseil municipal de la démission de Mr Faugeras Florent. Le tableau du conseil municipal est donc mis à jour et transmis à la préfecture.

→ Nomination d'un Ambassadeur CLIC

La commission d'action sociale se réunira afin de répondre à la demande du CLIC.

→ Repas des Aînées

Il aura lieu le 6 avril 2024.

→ Subvention aux collectivités pour acquisition de forêts

Madame le Maire présente la proposition de l'association des communes forestières.

→ Budget 2023

Les résultats budgétaires pour l'année 2023 sont présentés.

Séance levée à: 22:00

Procès-Verbal arrêté le 6 mars 2024.

Le Président
BONY Martine, Maire



Le Secrétaire
Mme BEAUDONNAT Sandrine

